



# Commission Locale de l'Eau du 25/02/2022





# Ordre du jour

- **Introduction et point d'état d'avancement** de la mise en compatibilité du SAGE  
(consultation du public par la voie électronique)
- **1. Forages SIDEN/Noreade de la Forêt de Mormal et suivi des piézomètres**  
(Interventions de Noreade et DDTM 59)
- **2. Mise en œuvre du SAGE de la Sambre :**
  - **Rappel des enjeux** du SAGE
  - **Les actions du PNR de l'Avesnois** face aux enjeux du SAGE : Plan bocage, programme prairies, plan bio, PSE, la mission érosion
  - **La GEMA-PI en territoire Sambre** : présentations du SMAECEA et de l'AMVS, le PAPI Sambre, focus sur l'Hydrocotyle Fausse Renoncule
- **Questions diverses**





# Mise en compatibilité du SAGE de la Sambre avec le SDAGE 2016-2021

Rapide rappel et Etat de la procédure





# Modifications principales

- Ajout des Zones à Enjeu Environnemental (Assainissement Non Collectif)
- Mise à jour de l'atlas des zones humides du SAGE et ajout de nouvelles zones
- Classement des zones humides du SAGE en 3 catégories
- Mise à jour des règles du SAGE sur les zones humides
- Mise à jour des documents (PAGD, Règlement et Atlas Cartographique)





# Ajout des Z.E.E.



- Compatibilité avec la disposition A-1.2 du SDAGE 2016-2021 :
- Permet aux SPANC d'identifier les ANC « frappés » d'obligation de mise en conformité sous 4 ans ou 1 an en cas de vente
- Inscription au règlement du SAGE : Règle n°3
- Priorise les financements AEAP

## Cartographie des zones à enjeu environnemental

- Au total:
- 8 sous-bassins versants,
  - 63 communes sont classées « zone à enjeu environnemental »,
  - 354 installations d'assainissement non collectif
  - et 467 installations non contrôlées, potentiellement problématiques.

**Tableau d'assemblage**

**Zones à Enjeu Environnemental**

- Secteurs proposés pour le classement en ZEE
- Sous-bassin versant

**Repères administratifs**

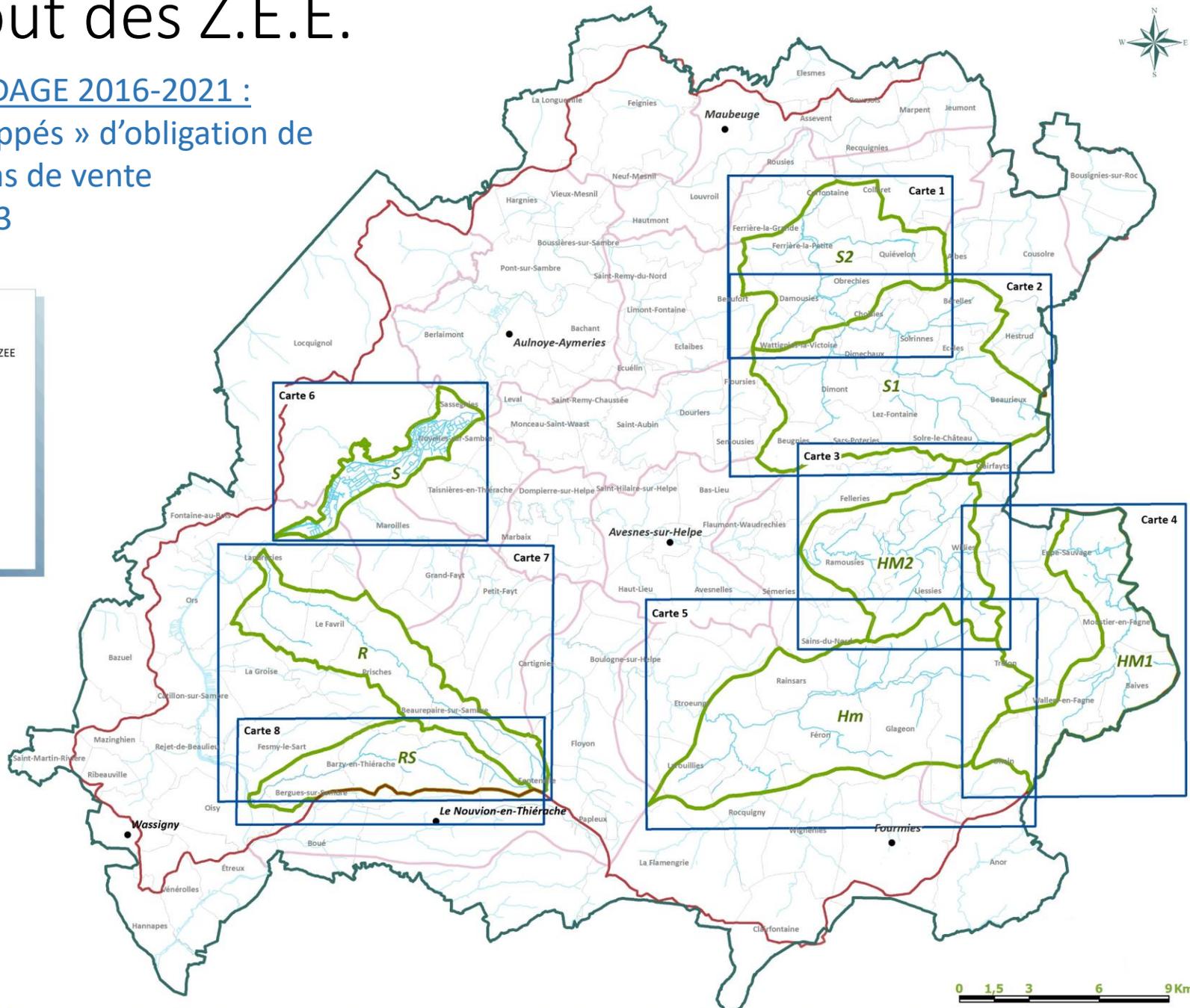
- Chefs-lieux de canton

**Réseau hydrographique**

- Permanent
- Périmètre du Sage de la Sambre
- Bassin versant de la Sambre
- Limites communales

Sources :  
 ZEE © PNRA, 2017  
 Sous-bassins versant © BE Haskoning, 2012  
 SAGE © SMPNRA au titre du SAGE de la Sambre, 2006  
 Bassin versant © AEAP - 2003  
 Cours d'eau - BD Topo © IGN, Paris, 2017  
 Limites communales, Chefs-lieux - BD Topo © IGN/PPIGE, 2013

Réalisation : ENR/SMPNRA, Mars 2019  
 1/150 000 - Copie et reproduction interdites



# Nouvelle Cartographie des zones humides

## Objectif de répondre à l'Enjeu 2 du SAGE « Préservation des milieux aquatiques » :

- Intégration des études et inventaires réalisés depuis 2012 (Natura 2000, données du CBNBL, données des inventaires, études et observatoire du PNRA, données de l'AEAP)
- Amélioration de la connaissance sur les Zones Humides de l'Unité Hydrographique Sambre (enjeu SAGE)
- Rationaliser la méthodologie d'inventaire

## Cartographie des zones humides du SAGE

**Qualification des zones humides**

- Zones humides ajoutées dans le cadre du SAGE 2020 (619,22 ha)
- Zones humides identifiées pour le SAGE 2012 (2206,69 ha)

**A titre indicatif**

- Mares de chasse
- Mares

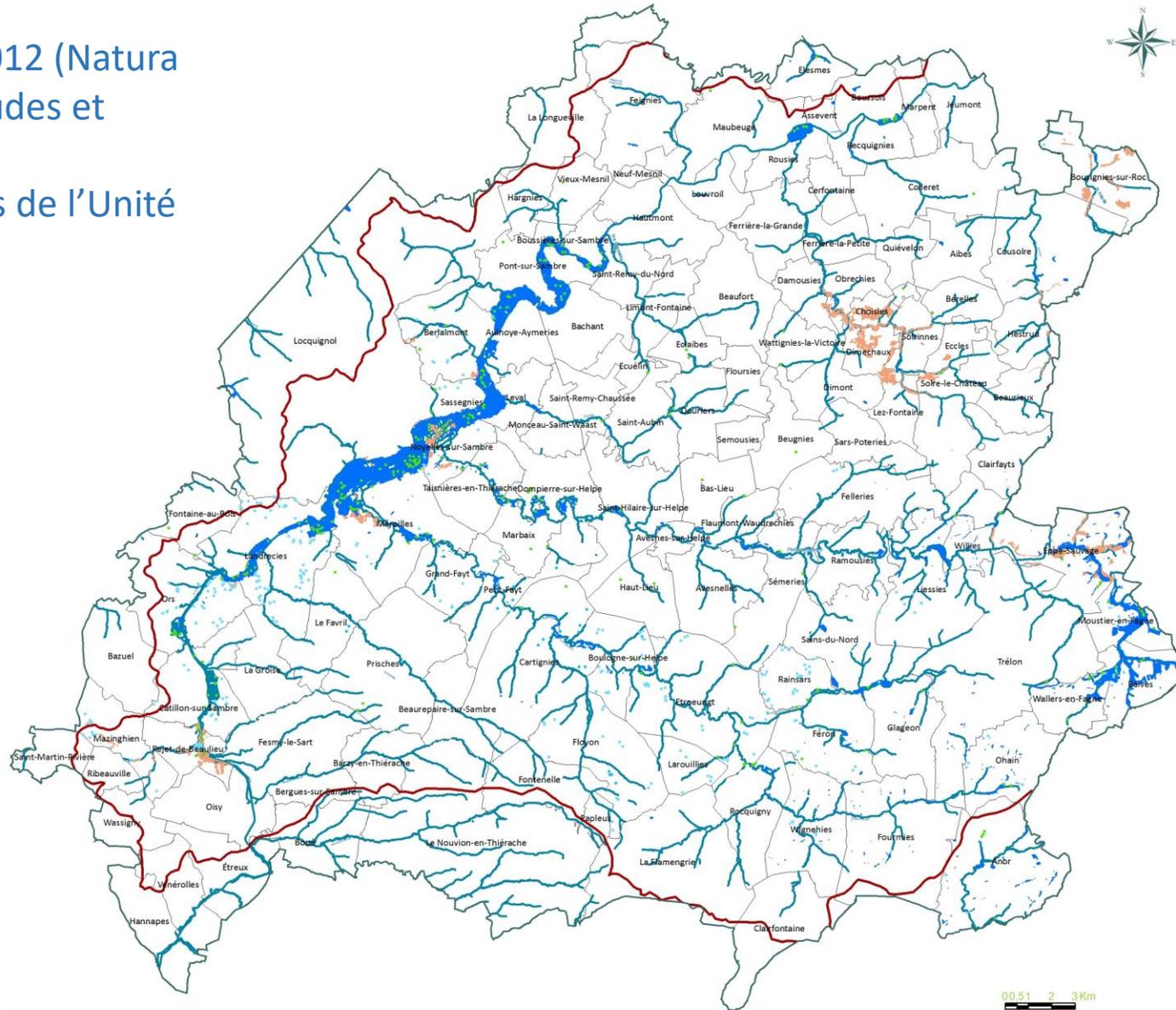
**Réseau hydrographique**

- Permanent

**Repères administratifs**

- Périmètre du SAGE de la Sambre
- Limite communale
- Bassin versant de la Sambre

Sources :  
 SAGE © SMPNRA au titre du SAGE de la Sambre, 2006  
 Inventaire des zones humides du SAGE © PNRA, 2020  
 Zones humides d'intérêt du SAGE © PNRA, 2009  
 Mares :  
 - Anciennes mae © Pnra, de 1995 à 1998  
 - Programmes/études © Pnra, de 2001 à 2009  
 - Inventaires et occupation du sol 2005 © PNRA, 2009 ;  
 © Conservatoire Botanique National de Bailleul, 2004 ;  
 - Plan de Gestion des 2 Hesples © SIAECEA, 2008  
 - MAET 2009 à 2017 © Pnra, 2018  
 - Inventaires des mares CAMVS 2015 © CAMVS, 2017  
 - Prospection des mares - ICB 2012 à 2017; ABC 2018 ;  
 PUIJ CGSA  
 © PNRA, 2012 - 2017 ; PNRA, 2018 ; PNRA, 2018  
 Mares de chasse, d'après la Fédération de Chasse © Pnra, 2019  
 Bassin versant © AEAP - 2003  
 Cours d'eau - BD Topo © IGN, Paris, 2017  
 Limites communales, Chefs-lieux - BD Topo © IGN/PPIGE, 2013  
 Réalisation : ENR/SMPNRA, Février 2020  
 Copie et reproduction interdites



Ancienne cartographie 2 467,83 Ha identifiés

Identification de 512,4 Ha de nouvelles ZH

Soit un total de 2980,23 Ha de ZH sur le SAGE



# Classification des zones humides en 3 catégories

- Compatibilité avec la disposition A-9.4 du SDAGE 2016-2021:
- Identification des enjeux en ZH selon 3 catégories :

## Atlas Cartographique des zones humides du SAGE suivant le classement

- **Catégorie A : Biodiversité remarquable** 
- 659 ha
- **Catégorie B : ZH à restaurer** 
- 956,31 ha
- **Catégorie C: Enjeu Agricole** 
- 1705 ha

**Zones humides du SAGE 2020**

- Zones humides du SAGE à restaurer
- Zones humides du SAGE à enjeu agricole
- Zones humides remarquables au titre de la biodiversité

**A titre indicatif**

- Mares de chasse
- Mares

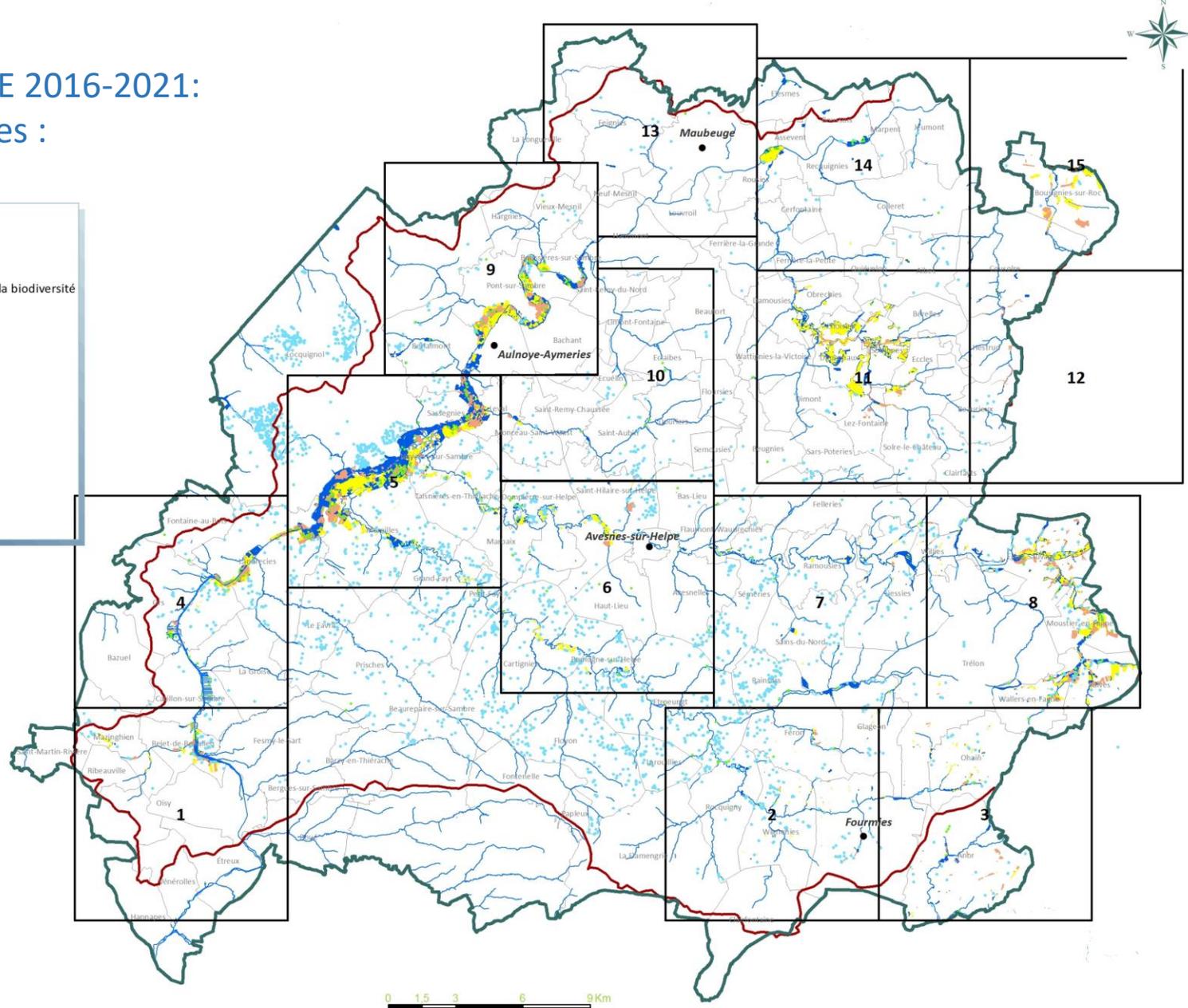
**Réseau hydrographique**

- Permanent

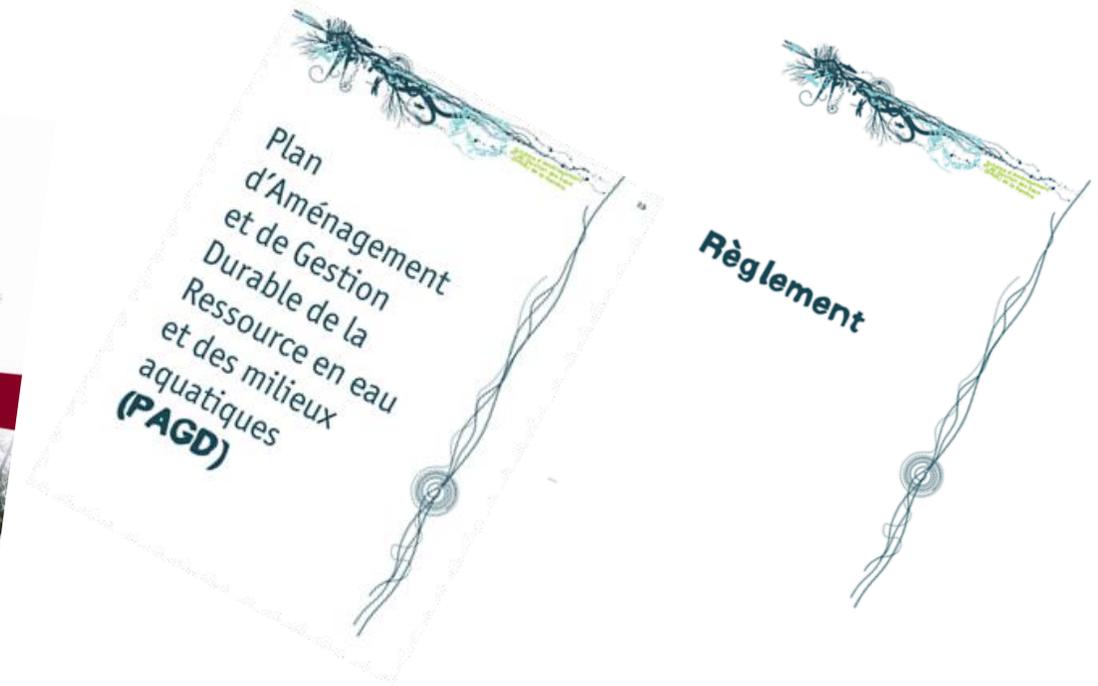
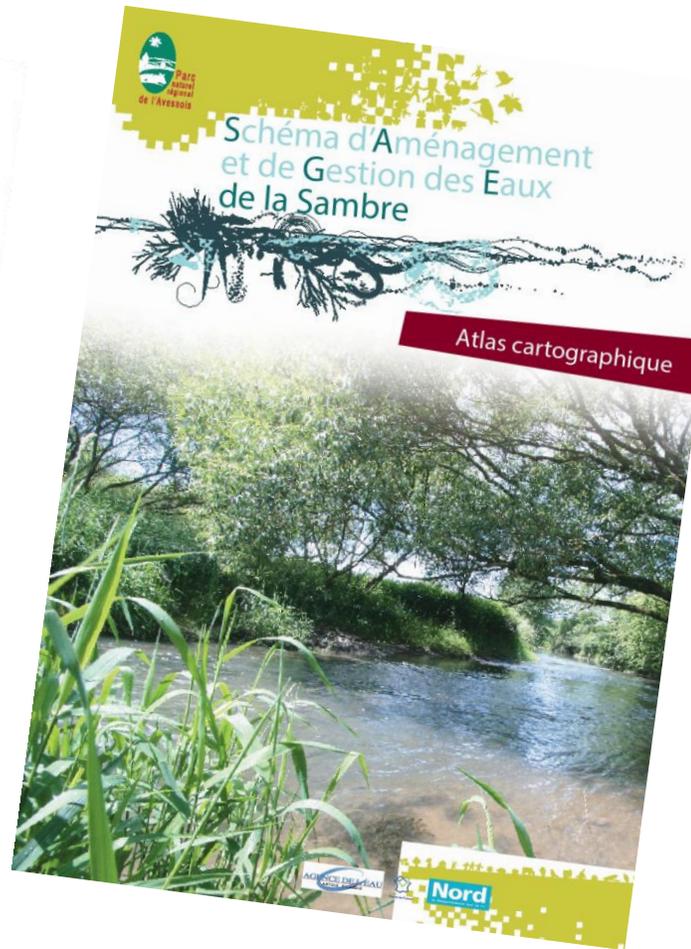
**Repères administratifs**

- Chefs-lieux de canton
- Limites communales
- Périmètre du Sage de la Sambre
- Bassin versant de la Sambre

Sources :  
 SAGE © SMPNRA au titre du SAGE de la Sambre, 2006  
 Inventaire des zones humides du SAGE © PNRA, 2020  
 Zones humides d'intérêt du SAGE © PNRA, 2009  
 Mares :  
 - Anciennes mae © Pnra, de 1995 à 1998  
 - Programmes/études © Pnra, de 2001 à 2009  
 - inventaires et occupation du sol 2003 © PNRA, 2009 ;  
 - © Conservatoire Botanique National de Bailleul, 2004 ;  
 - Plan de Gestion des 2 Helves © SIAECCA, 2008  
 - MAET 2009 à 2017 © Pnra, 2016  
 - Inventaires des mares CAMVS 2015 © CAMVS, 2017  
 - Prospection des mares - ICB 2012 à 2017; ABC 2018 ;  
 PUII CCSA  
 © PNRA, 2012 - 2017 ; PNRA, 2018 ; PNRA, 2018  
 Mares de chasse, d'après la Fédération de Chasse ©Pnra, 2019  
 Bassin versant © AEAP - 2003  
 Cours d'eau - BD Topo © IGN, Paris, 2017  
 Limites communales, Chefs-lieux - BD Topo © IGN/PPICE, 2013  
 Réalisation : ENR/SMPNRA, Février 2020  
 1/150 000 - Copie et reproduction interdites

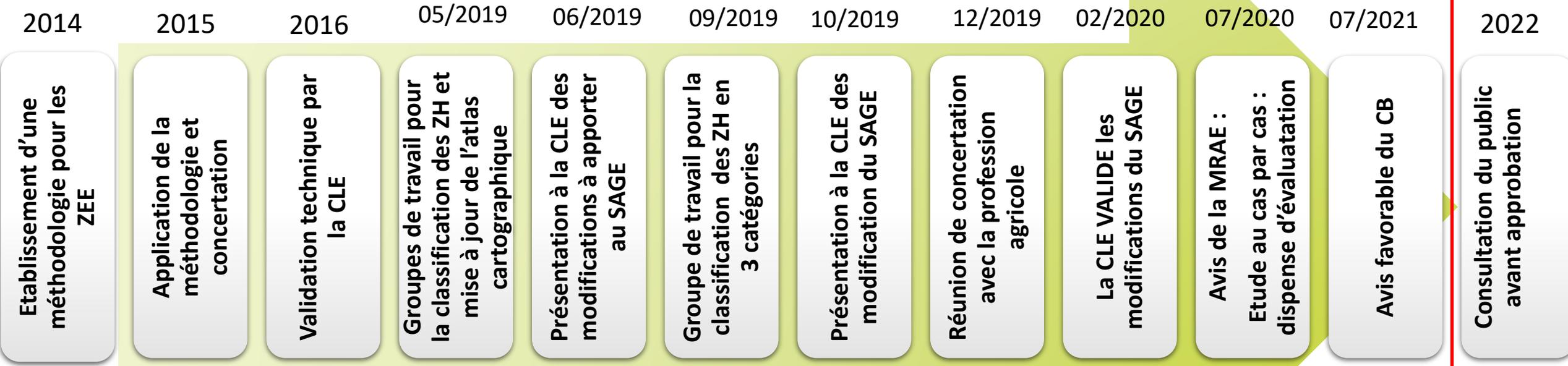


# Mise à jour des documents du SAGE pour intégrer ces modifications



- **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable**
- **Règlement du SAGE**
- **Atlas cartographique**

# Grandes étapes pour la mise en compatibilité



# Avis de participation du public: du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022

## Quelle diffusion de l'information ?

Des publications en J.A.L. : La Voix du Nord (14/02 et 01/03) – L'Observateur (11/02 et 04/03) – L'Aisne Nouvelle (10/02 et 01/03) – La Thiérache (10/02 et 03/03)

Affichage dans chaque commune du périmètre (avis, arrêté et livret) depuis le 15/02

Publication sur le site <https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Schema-d-Amenagement-et-de-Gestion-de-l-Eau-SAGE/SAGE-Sambre>

Publication d'un article à insérer dans les bulletins municipaux, actualités sur <https://www.parc-naturel-avesnois.fr/>, et page Facebook, actualités du site <https://www.gesteau.fr>

## Où consulter les nouveaux documents du SAGE ?

En ligne sur <http://sage-sambre.parc-naturel-avesnois.fr/>

Et sur <https://www.gesteau.fr/sage/sambre>

Au format papier à la Préfecture de Lille, la Sous Préfecture d'Avesnes, La Préfecture de Laon et en Mairie de Maroilles

## Comment s'exprimer, faire part d'une observation ou d'une remarque ?

Sur le registre dématérialisé en ligne sur <https://www.registredemat.fr/sage-sambre>

Par mail à [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr) ou [luc.girardot@parc-naturel-avesnois.com](mailto:luc.girardot@parc-naturel-avesnois.com)

Par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la SAMBRE

*Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois - La Grange Dîmière - 4 cour de l'Abbaye – BP11203 -59 550 MAROILLES*



# 1<sup>ère</sup> Partie : Forages SIDEN/Noréade de la Forêt de Mormal

- Intervention de NOREADE, Mme Ludivine PICKAERT – Hydrogéologue
- Intervention de la DDTM 59 , Mme Isabelle DORESSE – Cheffe de Service Eau et Environnement & Mme Manon GASCHET – Responsable d'Unité « Gestion des eaux souterraines »



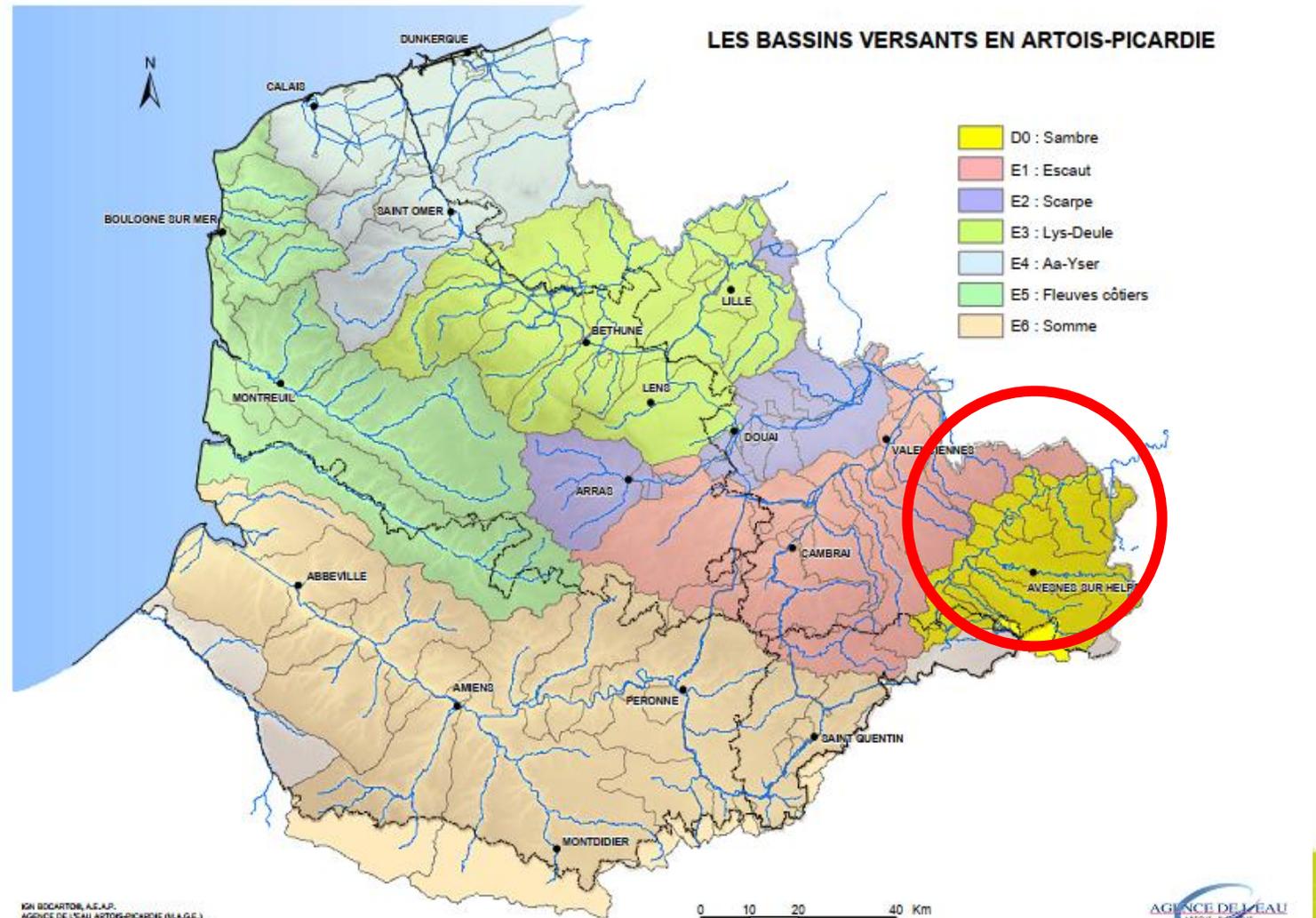


# 2<sup>ème</sup> partie : Mise en Œuvre du SAGE de la Sambre



# Localisation du SAGE de la Sambre sur le bassin Artois Picardie

Le SAGE de la Sambre se situe sur le bassin versant Artois Picardie, au sud-est. C'est la seule partie du bassin de la Meuse sur cette Agence de l'Eau.



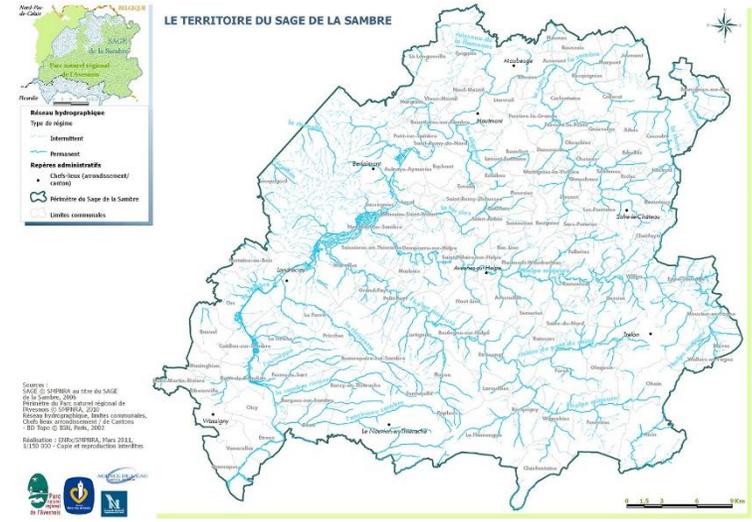
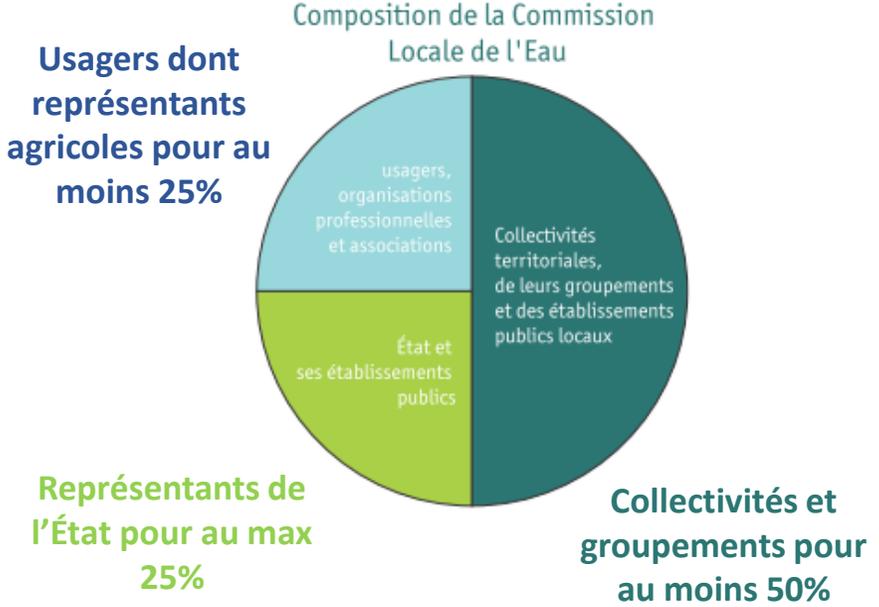
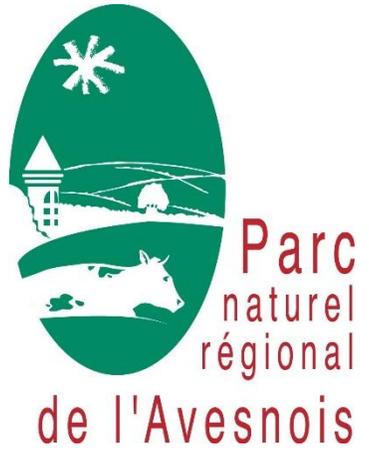


# Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**Le SAGE Sambre est porté par une structure locale**

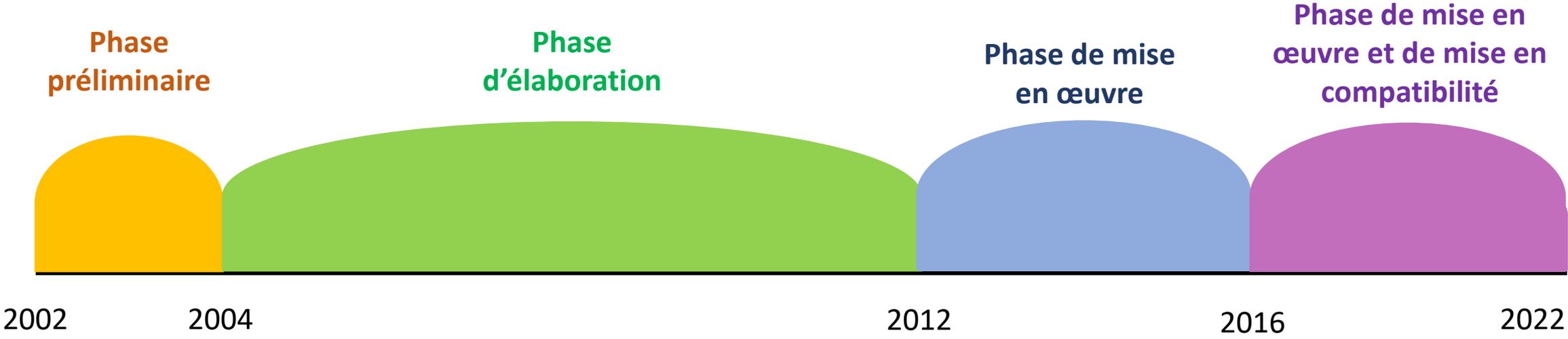
**Et élaboré par une instance collégiale la Commission Locale de l'Eau**

**À l'échelle d'un bassin versant :  
Le bassin de la Sambre**  
122 communes / 205 000 habitants





# Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

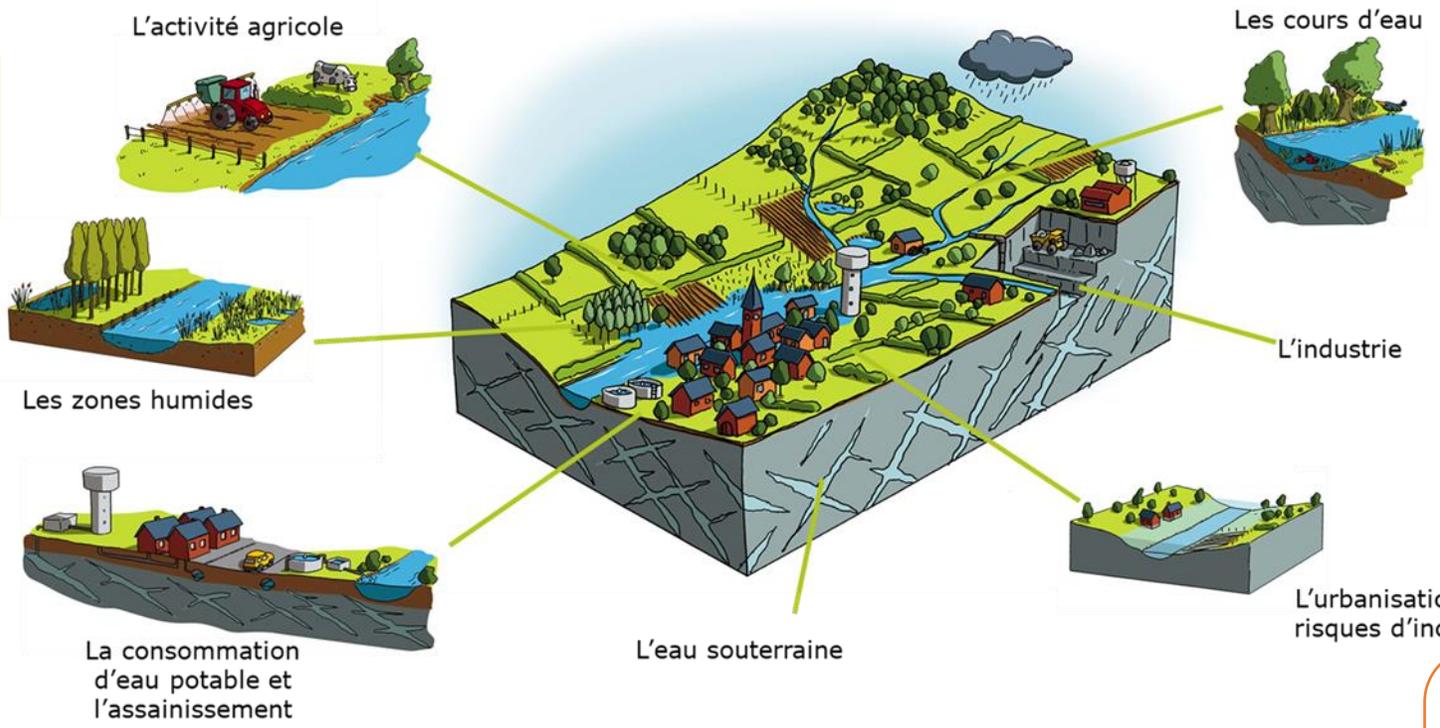




# SAGE DE LA SAMBRE

## QUELS SONT LES ENJEUX DU SAGE ?

Des zones humides du territoire riche en biodiversité menacées (remblai, urbanisation, boisement, drainage...).



Une qualité des cours d'eau préoccupante (pressions pollutions domestiques et/ou industrielles, agricoles et rejets des plans d'eau).

Grande capacité en eau souterraine destinée à l'AEP, l'Avesnois a la réputation de « château d'eau naturel ». 120 millions de m<sup>3</sup> disponibles en aquifère. Dégradations de la qualité par NO<sub>3</sub> et pesticides

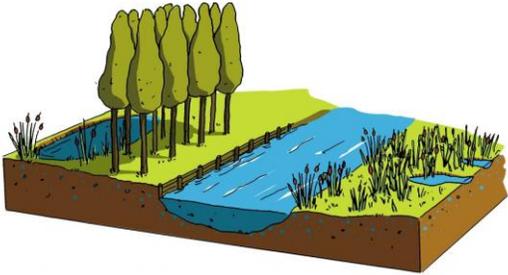
Un territoire sensible au risque naturel inondations par crues et coulées de boues, accentué par les activités humaines (urbanisation, transformation agricole, disparition des ZH,...)



# Les 5 enjeux identifiés dans le SAGE

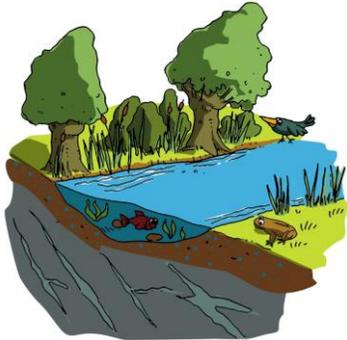


1



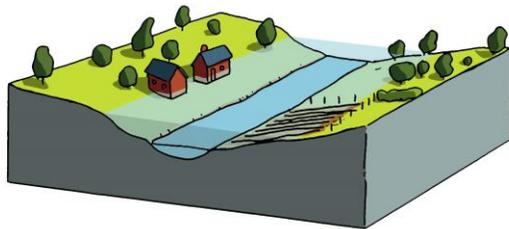
Reconquérir la qualité  
de l'eau

2



Préserver les milieux  
aquatiques

3



Maîtriser les risques  
d'inondations

4



Préserver la ressource  
en eau

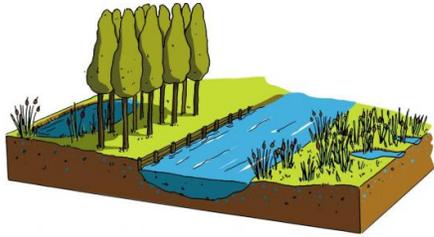
5



Développer les connaissances, la  
sensibilisation et la concertation pour  
une gestion durable de la ressource



# Quelques actions phares du SAGE depuis 2012



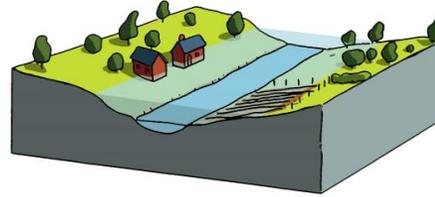
Reconquérir la qualité de l'eau

- Classement de zones à enjeu environnemental pour l'ANC
- Opération 0 phyto



Préserver les milieux aquatiques

- Classement des zones humides en 3 catégories
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Inventaire zones humides pour les Plans Locaux d'Urbanisme



Maîtriser les risques d'inondations

- Création d'un PAPI sur le territoire
- Création d'une animation érosion sur le territoire



Préserver la ressource en eau

- Création d'Opération pour la Reconquête de la Qualité de l'Eau



Développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation pour une gestion durable de la ressource

- Création d'un guide sur les espèces exotiques envahissantes
- Création d'un guide sur les pratiques 0 phyto
- Création d'un guide pour la prise en compte du SAGE dans les Plans Locaux d'Urbanisme



# Les Actions du Parc face aux enjeux du SAGE

- Guillaume DHUIEGE, Responsable du pôle « milieu naturel et eau »
- Caroline ROZALEN, Chargée de Mission « agriculture durable »



# Maîtriser le ruissellement et l'érosion

- L'animation érosion par le PNR : 1 ETP sur le territoire SAGE Sambre /PNR Avesnois

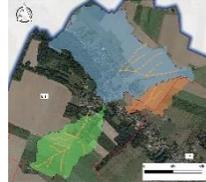
Identification des communes qui ont subi des coulées de boues



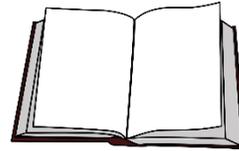
Identification des coulées de boues sur le terrain avec les élus



Identification des bassins versants pour chaque coulée de boues



Rédaction du cahier des charges  
Recrutement du bureau d'étude



Rencontre avec les agriculteurs pour leur proposer des aménagements adéquats



Réalisation d'un document d'expertise



Réalisation d'une étude hydraulique



Négociation des aménagements d'hydraulique douce et structurant



Demande des subventions réalisation des DIG





# La GEMAPI en territoire SAMBRE

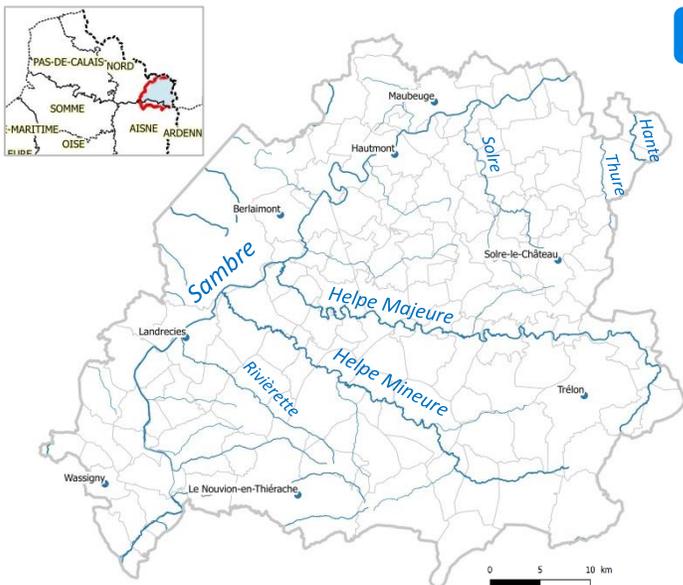
- SMAECEA : Alain Mathurin-Dollo, Technicien
- AMVS : Matthieu Flamme, Responsable du service « ressources environnementales »



# Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Sambre 2019-2021 (prolongé 2022-2023)

## Le PAPI Sambre

- 122** communes
- 205 000** habitants
- 7** Intercommunalités
- 2** départements
- 1200 km** de linéaire de cours d'eau
- 29** actions opérationnelles



**1 099 362 €** de budget global  
Actualisé après avenant



## Les enjeux face aux inondations centennales

- La santé humaine
- Le patrimoine
- Améliorer la gestion de crise
- Les activités économiques
- Les réseaux (routes, infrastructures...)

## Une déclinaison en 7 axes

- 1 : Améliorer et connaître le risque
- 2 : Surveillance et prévision des crues
- 3 : Alerte et gestion de crise
- 4 : Prise en compte du risque (urba)
- 5 : Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens
- 6 : Gestion des écoulements
- 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques

## Les solutions prévues



### Avant l'inondation

- ❖ Connaître, Agir/Prévenir, Informer

### Pendant l'inondation

- ❖ Gérer la crise, Alerter/communiquer, Coopérer

### Après l'inondation

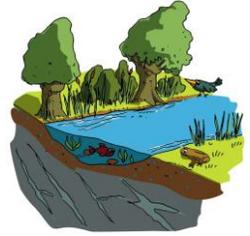
- ❖ Dresser le bilan, Gérer l'après crise (CATNAT,...), Optimiser, Mémoriser l'évènement (repères de crue et Plus Hautes Eaux Connues)

### Etude Hydraulique globale sur le BV :

- Aléa débordement
- Aléa ruissellement

- 6.1 : Valoriser le rôle du bocage
- 6.3 : Elaboration des SDGEP en vue des zonages pluviaux

# Lutte contre les espèces exotiques envahissantes



- Exemple d'action mis en place sur l'espèce Hydrocotyle Fausse Renoncule
  - campagne d'arrachage sur la Sambre en 2018, 2020 et 2021, suivi de l'espèce en période estivale, concertation avec les acteurs du territoire pour la stratégie de lutte.





# CAMPAGNE D'ARRACHAGE DE 2018 À 2021

2018

2019

2020

2021



Premiers travaux d'arrachage :

De Landrecies à Pont sur Sambre

119 000€

40 jours de travail

Arrêt des travaux car consommation de l'enveloppe



Recherche de financements :



AEAP  
185 000€



FEDER  
65 000€



VNF  
23 000€



Travaux d'arrachage



Marché public et recrutement du prestataire





# Secteurs d'intervention PNR 2018 et 2020

	Arrachage 2018	Arrachage 2020
Surface traité	9 000 m <sup>2</sup>	30 288 m <sup>2</sup>
Linéaire traité	<p>Source: Linéaires traité: PNRA Scan 2s: IGM, 2012 Chefs-lieu: BD TOPO</p>	<p>Tronçon effectué par CDES entre Lanorecies et Pont sur Sambre (réserve de Pantegnies).</p> <p>Légende Tronçons traités — par CDES — par VNF — Non traité</p>
Cout de l'opération	119 615, 52 €	278 141€
Mètres cubes		448



# 2021 : Utilisation du reliquat financier du marché de travaux sur une zone ciblée et signalée par l'AMVS

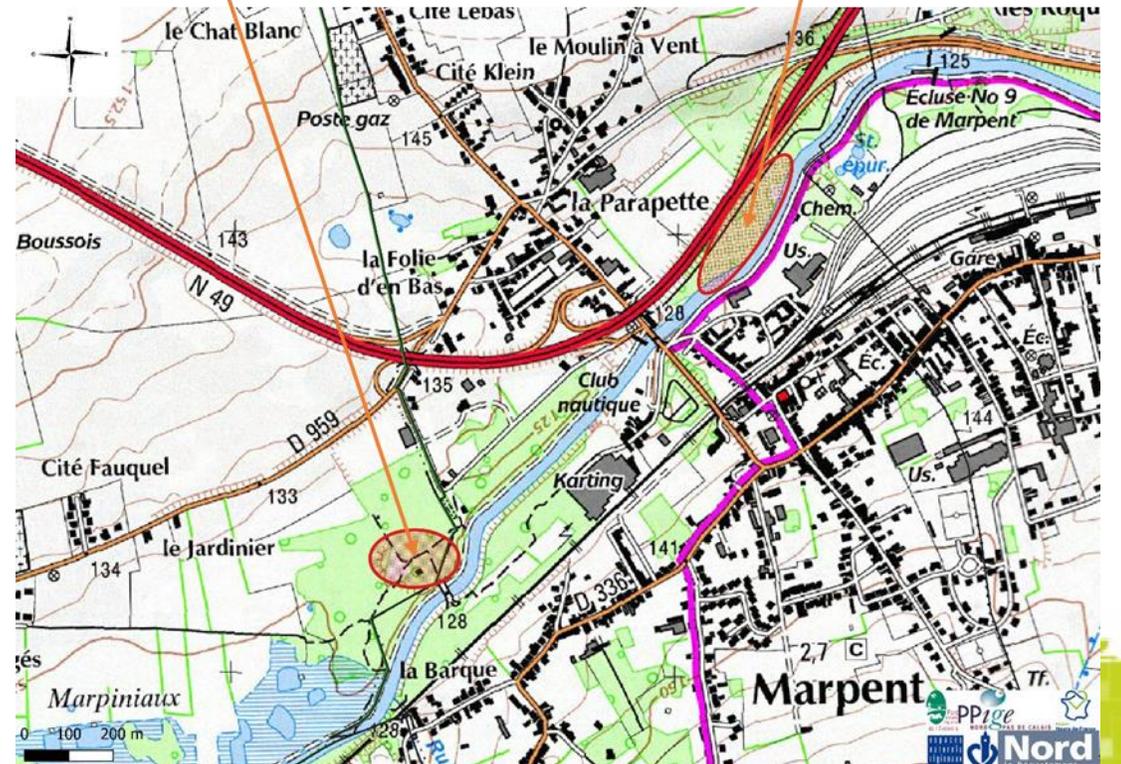


## Arrachage 2021

Surface traitée	3 500 m <sup>2</sup>
Coût d'opération	48040€
Volume	20 m <sup>3</sup>
10 jours d'intervention en équipe de 5 pour travaux type mixte	

Réserve des Marpiniaux

Frayères FDPPMA59



## Opération d'arrachage du PNR 2019-2021

- > 3 ha de surface traités
- 228 303 € HT de travaux confiés à CDES
- Près de 500 m<sup>3</sup> de plantes arrachées stockées à Pont-sur-Sambre (site AMVS)

## Perspectives de poursuite :

- Poursuite d'un travail concerté entre les gestionnaires (VNF, AMVS, CCPM, FDPPMA) => Organisation territoriale
- Quel rôle du Parc à terme sur ce dossier ?
- Maintien d'une veille de suivi des stations de développement
- Recherche pour le traitement/valorisation des déchets



# Questions diverses

